



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 21 MAI 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-77

OBJET : MODIFICATION DES REPRESENTANTS AU PNRL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 34 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 40

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Patrick BONNET, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Pierre MARTIN, Mme Justine ESCHENBRENNER

GIGNAC : M. Christophe MEZARD

GOULT : Mme Christine FLORENT

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Bruno PITOT

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET représentée par Mme Solange FOUVET

LIoux : M. Patrice FOURNIER

MURS : M. Alexandre BERGODAA

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD

RUSTREL : M. Guillaume JEAN

SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON, M. Marc RICHARDOT

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :

APT : Mme Dominique SANTONI, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Florence SAOUDI, M. Christophe CARMINATI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI

GARGAS : Mme Florence QUAGHEBEUR

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Procurations :

APT : Mme Ines MAYSTRE donne pouvoir à Mme Charlotte KHALFAOUI

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à M. Roland CICERO

MÉNÉRBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sophie DELAYE donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260521-2026-77-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026
Page 1 sur 2

CC-2026-77

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5711-1 à savoir « Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte. »,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, l'arrêté du 17 avril 2026 constatant la révision des statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon (PNRL),

Vu, la délibération du Conseil communautaire n°CC-2026-54 en date du 23 avril 2026 relative à la désignation de M. Frédéric SACCO en tant que représentant titulaire et M. Jean-Pierre BOYER en qualité de suppléant de la CCPAL au PNRL,

Considérant, que M. Jean-Pierre BOYER, maire de la commune de Saignon, souhaite être représentant de sa commune au PNRL, il convient de modifier le représentant suppléant de la CCPAL au sein du comité syndical du PNRL,

Le président propose de délibérer.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Rappelle, que Monsieur Frédéric SACCO est le représentant titulaire de la CCPAL au PNRL,

Désigne, Monsieur Bruno PITOT en qualité de représentant suppléant de la CCPAL au PNRL,

Mande, le président pour établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 03/06/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260521-2026-77-DE
Date de télétransmission : 26/05/2026
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Page 2 sur 2

CC-2026-77